



## Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-651-306 du 24/11/2014

### **ECHANGES ET ACTIONS DE FORMATION A L'ETRANGER – ANNEE 2015-2016**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements de l'enseignement professionnel - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC - [ce.dareic@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dareic@ac-aix-marseille.fr) - Tel : 04-42-95-29-70 – Fax 04-42-95-29-74

Le Bulletin Officiel n°38 du 16 octobre 2014, en application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 souhaite une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous.

« l'école doit favoriser l'intégration des futurs citoyens français dans l'espace politique de l'Union Européenne et rendre possible la mobilité professionnelle dans l'espace économique européen ». les actions de formation contribuent fortement à cet objectif et encourage: le développement des compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, l'ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde et la promotion du français à l'étranger.

Le BOEN susmentionné décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pour l'année scolaire 2015-2016. Ces programmes et actions s'adressent aux enseignants des premier et second degrés en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale.

Le programme Codofil s'adresse aux enseignants de l'enseignement privé et aux professeurs de français langue étrangère (Fle). Pour la deuxième année consécutive, le programme « poste pour poste » avec le Québec s'adressent également aux enseignants spécialisés (option D)

Les modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc d'être attentif aux indications figurant dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées. Les candidats sollicitant pour l'année d'échange une mutation, un détachement ou toute autre mobilité fonctionnelle ou physique, doivent impérativement le faire savoir lors de leur candidature.

#### **A- Enseignement public : programmes pour les enseignants du premier degré exclusivement**

- A. 1 Echange Franco-Allemand
- A. 2 Echange poste pour poste avec le Québec

#### **B- Enseignement public : programme pour les enseignements du second degré exclusivement**

- B. 1 Séjours professionnels
  - B. 1.1 Séjours d'enseignants français dans un établissement en Europe
  - B. 1.2 Accueil d'enseignants européen dans un établissement public du second degré en France

**C- Enseignement public : programmes pour les enseignants des premier et second degrés**

C. 1 Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

**D- Enseignement public et privé sous contrat : programmes pour les enseignants des premier et second degrés et les professeurs de français langue étrangère (Fle)**

D.1 Codofil séjour en Louisiane

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*